



APPEL A CANDIDATURES 2024

BOURSES DE RECHERCHE

Présentation générale

Afin de soutenir la réalisation de travaux de recherche portant sur le psychotraumatisme et la résilience, le Cn2r ouvre un appel à candidatures pour le financement de 2 bourses :

- A. 1 bourse de fin (dernière année) de doctorat (1 an)
- B. 1 bourse de recherche post-doctorale non fléchée (2 ans)

Les projets de recherche présentés par les candidats pour les bourses A et B peuvent s'inscrire dans toute discipline, tant que la thématique qui y est centralement abordée concerne le psychotraumatisme et/ou la résilience. Ils peuvent relever tant de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée.

Nouveauté – En 2024, le Cn2r s'associe avec la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) pour proposer une 3^{ème} bourse :



- C. 1 bourse de recherche post-doctorale fléchée (2 ans)

Les projets de recherche de la bourse C peuvent eux aussi s'inscrire dans toute discipline et relever de la recherche fondamentale ou appliquée. Ils doivent toutefois concerner le psychotraumatisme et/ou la résilience en lien avec les phénomènes d'emprise sectaire. Plus spécifiquement, ils doivent avoir pour vocation de contribuer à déterminer la nature des séquelles en santé mentale, et tout particulièrement psychotraumatisées, qui sont vécues par les victimes d'emprise sectaire. Dans ce cadre, une part centrale du post-doctorat devra être consacrée à la réalisation d'une revue de littérature permettant de faire état des connaissances actuelles sur le sujet.

Conditions de l'appel d'offre

Les projets de recherche présentés devront être effectués principalement dans un laboratoire français, quelle que soit la nationalité de l'étudiant. Les collaborations avec des laboratoires étrangers sont néanmoins tout à fait possibles. L'Établissement gestionnaire de la bourse devra nécessairement être un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche. Cet établissement sera l'employeur du bénéficiaire.

La bourse de fin de doctorat (bourse A) vise à soutenir des étudiants de formation scientifique ou médicale dans la finalisation de leur thèse en leur permettant d'obtenir une prolongation de financement d'un an. Les candidats à cette bourse devront être **inscrit au programme doctoral lors de l'année universitaire 2024-2025** et **la thèse devra impérativement être soutenue à l'issue des 12 mois de financement**. Le montant maximal de la bourse est fixé à **44.000 €**. Le salaire du doctorant, charges comprises, devra représenter au minimum 85% du budget demandé. Le

montant de la rémunération ne pourra pas être inférieur au montant minimal de rémunération des doctorants établis par l'arrêté ministériel en vigueur au moment du recrutement.

Une enveloppe maximale de 10% de la subvention pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement et de petit équipement (mission, consommable, équipement informatique plafonné à 1 ordinateur) dès lors que ces dépenses sont liées expressément à la bonne réalisation du Projet. Seules seront prises en compte les dépenses postérieures à la date de démarrage du Projet et antérieures à la date de fin de Projet.

Les frais de gestion ne sont pas éligibles.

Un premier versement de 80% du financement sera effectué à l'attribution après signature de la convention de financement. Le solde de la bourse sera versé après validation du rapport final (projet finalisé et état financier signé).

La bourse post-doctorale non fléchée (bourse B) vise la mise en œuvre d'un **projet de recherche de 2 ans**. Les candidats au post-doctorat devront intégrer leur laboratoire d'accueil au plus tard à la fin décembre 2024. Le montant maximal de la bourse est fixé à **121.000 € pour un projet de 24 mois. Le salaire du post-doctorant doit impérativement représenter au minimum 90% du budget demandé**. Une enveloppe maximale de 10% de la subvention pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement et de petit équipement (mission, consommable, équipement informatique plafonné à 1 ordinateur) dès lors que ces dépenses sont liées expressément à la bonne réalisation du Projet. Seules seront prises en compte les dépenses postérieures à la date de démarrage du Projet et antérieures à la date de fin de Projet. Les frais de gestion ne sont pas éligibles.

Un premier versement de 60% du financement sera effectué à l'attribution après signature de la convention de financement. Un second versement de 20% sera réalisé à mi-parcours après remise d'un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet. Le solde de la bourse sera versé après validation du rapport final (projet finalisé et état financier signé).

La bourse post-doctorale fléchée (bourse C), financée par la MIVILUDES et organisée en partenariat avec le Cn2r, vise à permettre la réalisation d'un projet de recherche de 2 ans. Les candidats au post-doctorat devront intégrer leur laboratoire d'accueil au plus tard à la fin décembre 2024. Le montant maximal de la bourse est fixé à **121.000 € pour un projet de 24 mois. Le salaire du post-doctorant doit impérativement représenter au minimum 90% du budget demandé**. Une enveloppe maximale de 10% de la subvention pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement et de petit équipement (mission, consommable, équipement informatique plafonné à 1 ordinateur) dès lors que ces dépenses sont liées expressément à la bonne réalisation du Projet. Seules seront prises en compte les dépenses postérieures à la date de démarrage du Projet et antérieures à la date de fin de Projet. Les frais de gestion ne sont pas éligibles.

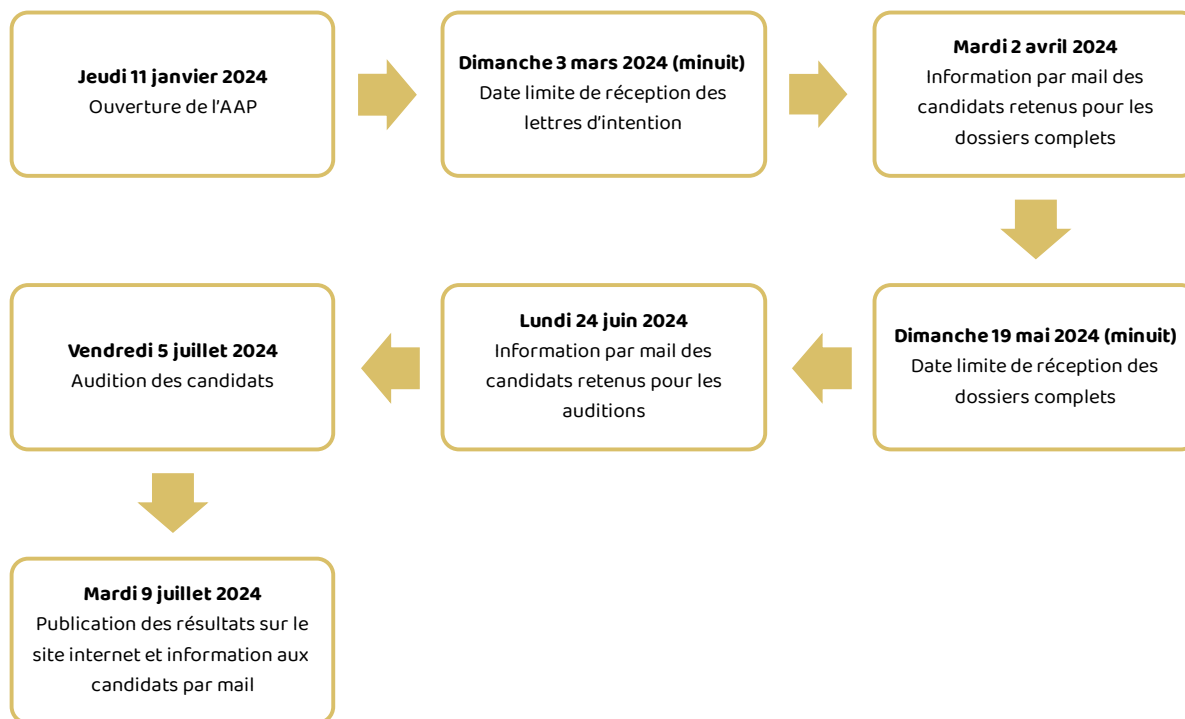
Un premier versement de 60% du financement sera effectué à l'attribution après signature de la convention de financement. Un second versement de 20% sera réalisé à mi-parcours après remise d'un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet. Le solde de la bourse sera versé après validation du rapport final (projet finalisé et état financier signé).

Accompagnement méthodologique :

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un suivi par la cellule d'accompagnement méthodologique du Cn2r. A ce titre, le candidat et son encadrant pourront signer une convention d'engagements réciproques. Le candidat aura également la possibilité d'être accueilli ponctuellement au sein des locaux parisiens ou lillois du Cn2r.

Procédure et calendrier

Les candidats doivent soumettre une lettre d'intention (étape 1) en remplissant le document fourni. Cette lettre d'intention sera évaluée par un jury scientifique. Les candidats dont la lettre d'intention sera sélectionnée devront soumettre un dossier complet qui sera évalué par un membre du jury et un évaluateur extérieur (étape 2). Ce dossier comportera notamment un résumé des travaux précédents du candidat, la description détaillée du projet de recherche et de l'environnement scientifique dans lequel il sera réalisé. Pour les candidats dont le dossier sera retenu, une audition devant le jury sera organisée.



Jury et critères d'évaluation

Le Cn2r procède à l'instruction et à la section des projets et s'assure du respect des critères d'éligibilité, en partenariat avec la MIVILUDES pour la bourse C.

Le jury des bourses A et B est composé de professionnels qualifiés du Cn2r et de membres de son Conseil Scientifique et d'Orientation. Le jury de la bourse C comprend en outre des membres de la MIVILUDES. L'évaluation des trois bourses tient également compte de l'avis d'experts externes sollicités pour leurs connaissances dans le domaine des publications lors de l'étape des dossiers complets. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, aucun membre ne peut siéger dans le jury d'une bourse dont il encadre l'un des candidats.

La qualité méthodologique du projet, son caractère innovant, de même que sa faisabilité et sa transdisciplinarité seront considérés. L'expérience, le domaine d'expertise et les publications et communication des candidats et des encadrants seront également évalués.

Par ailleurs, le Cn2r valorise l'expertise des personnes vivant avec un psychotraumatisme. Il travaille dès lors en partenariat avec des personnes directement concernées par cette problématique qui participent, selon leur disponibilité et leurs savoirs expérientiels acquis, aux différentes actions du centre. Dans ce cadre, une ou plusieurs personnes à l'épreuve du psychotraumatisme sera/seront impliquée(s) dans l'évaluation des dossiers de candidature. Une attention toute particulière sera accordée aux potentielles retombées sociétales du projet, qu'elles soient cliniques, sociales, économiques, etc. Comment le projet contribue-t-il à apporter un éclairage nouveau à une certaine problématique et/ou à promouvoir la prévention ou améliorer le parcours de prise en charge des victimes ? Les projets de recherche fondamentale sont également éligibles. Nous encourageons les candidats à expliquer la pertinence de leur projet à long terme quelle qu'en soit sa nature.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Toute question concernant cet appel à projets peut être envoyée à : contact@cn2r.fr



Le Centre national de ressources et de résilience (Cn2r) est un groupement d'intérêt public créé en 2019 et constitué entre l'Etat (représenté par 6 ministères), le Centre national de la recherche scientifique, l'Ecole nationale de la magistrature et les deux établissements hospitaliers porteurs (le CHU de Lille et l'AP-HP de Paris).

Le Cn2r a pour mission générale de contribuer à la résilience individuelle et/ou collective après la confrontation à un ou plusieurs événements traumatiques et le développement éventuel de syndromes psychotraumatiques. Pour agir, le Cn2r s'adosse sur les savoirs expérientiels des personnes à l'épreuve du psychotraumatisme et mobilise plusieurs leviers : le développement d'une expertise scientifique pluridisciplinaire sur le psychotraumatisme et la résilience, le renforcement des formations et la promotion des bonnes pratiques, ainsi que la diffusion des savoirs. Le Cn2r joue également un rôle d'animation du réseau des centres régionaux de psychotraumatisme en lien avec le réseau national de l'urgence médico-psychologique et les autres acteurs du soin médico-psychologique et de l'aide aux victimes.

Pour plus d'informations : <http://cn2r.fr/notre-organisation/>



La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Derives Sectaires – MIVILUDES – est une mission interministérielle rattachée au ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer par décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 modifiant le décret de création n° 2002-1392 du 28 novembre 2002.

Elle mène une action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles. Elle coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la formation et l'information de ses agents. Elle informe le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de dérives sectaires.

La MIVILUDES n'a pas vocation à définir ce qu'est une secte. Elle ne tient pas non plus un registre des mouvements sectaires. Ayant pour mission d'observer et de lutter contre les dérives sectaires, elle s'intéresse aux atteintes pouvant être portées, par tout groupe ou tout individu, à l'ordre public, aux lois et aux règlements, aux libertés fondamentales et à la sécurité ou à l'intégrité des personnes par la mise en œuvre de techniques de sujétion, de pressions ou de menaces, ou par des pratiques favorisant l'emprise mentale et privant les personnes d'une partie de leur libre arbitre.

Pour plus d'informations : <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/>